

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 9 FÉVRIER 2026 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5^e RUE.

Sont présents :

Le maire : Stéphane Gamache

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette,
maire-suppléant
Poste no 2 : Harold Mercier
Poste no 4 : André Morin
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : André Minville

Et :

Le directeur général : Daniel Fournier

Est absent :

Le conseiller :

Poste no 3 : Gilles Bernatchez

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, monsieur Stéphane Gamache, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 12.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, monsieur Stéphane Gamache, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2026, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2026.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. VENTE POUR TAXES.**
- 10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 26-426 - RÈGLEMENT POURVOYANT A L'IMPOSITION DES TAUX DE**

TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES
MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026.

11. OFFRE DE SERVICE DE MADAME GENEVIÈVE THIBODEAU.
12. DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES LA CELLULOSE - PROJETS CULTURELS.
13. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MADemoisELLE MARIKA BERNATCHEZ.
14. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MADemoisELLE SARA-EVE LEVER.
15. DEMANDE DU CHIC-CHAC POUR LE PRÊT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR LA FORMATION DES PATROUILLEURS BÉNÉVOLES DU MONT MILLER.
16. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LOCATION DE MACHINERIE ET D'ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE.
17. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AUX FEUX DE FORÊT DANS LA MUNICIPALITÉ DE MURDOCHVILLE - CADRE POUR LA PRÉVENTION DE SINISTRES 2013-2027 - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.
18. OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 402, DES ROULOTTES.
19. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
20. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
21. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le
retrait du point 16 - ADOPTION DE LA POLITIQUE DE
LOCATION DE MACHINERIE ET D'ÉQUIPEMENTS DE LA
VILLE- et l'ajout au point 19 - AFFAIRES
NOUVELLES - des points suivants :

- A) ACHAT ET INSTALLATION DE THERMOPOMPES À LA SALLE COMMUNAUTAIRE.
 - B) DEMANDE DE MONSIEUR SERGE GAUTHIER.
 - C) OFFRES DE SERVICES POUR DES TRAVAUX EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 12 janvier 2026 et des assemblées spéciales du 26 janvier 2026 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 12 janvier 2026 et des assemblées spéciales du 26 janvier 2026 soient et sont adoptés tel que présentés.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, monsieur Stéphane Gamache, revoit avec les membres du Conseil, les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2026, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 584 479,81 \$ est déposé pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026, excluant les dépôts salaires soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2754 à 2759, les dépôts directs 2 750 à 2 793 ainsi que les prélèvements 1 992 à 2 027 confirment les paiements effectués du 1^{er} au 31 janvier 2026 et totalisant la somme totale de 584 479,81 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2026.

Le rapport des revenus et dépenses au 31 janvier 2026 est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 janvier 2026 se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 janvier 2026 : 3 409,18 \$

Dépenses :

Au 31 janvier 2026 : 254 714,79 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au
31 janvier 2026 soit et est accepté sous réserve
de vérification par les membres du Conseil et par
les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Aucun rapport n'est déposé.

8. CORRESPONDANCE.

Lettre du Centre régional de services aux
bibliothèques publiques Gaspésie - Îles-de-la-
Madeleine.

Suite à la lecture de cette lettre, le conseiller
monsieur Jean-Pierre Chouinard, est désigné pour
siéger au sein du Conseil d'administration de la
CRSBP-GÎM.

9. RÉOLUTION 26-007 - VENTE POUR TAXES.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont l'obli-
gation légale de percevoir les
taxes.

CONSIDÉRANT QU' en vertu des articles 511 à 538
de la Loi sur les cités et villes
une municipalité peut mettre en
vente un immeuble pour défaut de
paiement des taxes.

CONSIDÉRANT la liste des immeubles ayant des
arrérages dus au 1^{er} octobre 2025
déposée au Conseil municipal.

CONSIDÉRANT QU' un dernier avis de recouvrement
avait été transmis aux
contribuables en défaut de
paiement le 9 décembre pour les
informer de la procédure à venir.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal accepte la liste soumise
pour la vente de propriétés pour lesquelles les
taxes n'ont pas été payées pour les échéances du
1^{er} octobre 2025 et antérieures.

QUE le Conseil municipal ordonne au directeur
général et greffier, monsieur Daniel Fournier de
procéder à une vente à l'enchère publique à la
salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au
635, 5^e Rue, à 10 h, le 22 avril 2026, des
immeubles inscrits sur la liste présentée au
Conseil.

QUE le montant de la vente pour taxes sur les
immeubles décrits dans cette liste inclut toutes

les taxes dues sur lesdits immeubles ainsi que tout autres frais, lesquels peuvent être sujets à changement advenant l'imposition de nouvelles taxes, l'ajout de certains frais et les paiements effectués entre cette ordonnance et la vente à l'enchère.

10. RÉSOLUTION 26-008 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 26-426 - RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Règlement 26-426 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 26-426 - RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 - soit et est adopté.

11. RÉSOLUTION 26-009 - OFFRE DE SERVICE DE MADAME GENEVIÈVE THIBODEAU.

CONSIDÉRANT l'ampleur des défis et des tâches administratives et comptables à réaliser demeure importante pour la Ville.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville souhaite mandater une ressource pour accompagner son équipe administrative dans l'accomplissement de divers mandats.

CONSIDÉRANT l'offre de service du 30 janvier 2026 de madame Geneviève Thibodeau, CPA.

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général, monsieur Daniel Fournier.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de service de madame Geneviève Thibodeau telle que ci-haut présentée.

12. RÉSOLUTION 26-010 - DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES LA CELLULOSE - PROJETS CULTURELS.

CONSIDÉRANT la lettre de madame Karina Devouge, coordonnatrice à la Maison de Jeunes la Cellulose pour une demande commandite afin d'assurer le succès de trois (3) projets culturels qui se dérouleront au cours de l'année 2026.

CONSIDÉRANT QUE ces projets culturels visent à offrir aux jeunes ainsi qu'à la population de Murdochville des expériences culturelles diversifiées, rassembleuses et significatives.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MORIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte d'accorder à la Maison des Jeunes La Cellulose une somme totale de 1 500 \$ Qui sera pris à 50 % dans le fonds éolien du Mont-Miller et 50 % dans le fonds éolien du Mont-Copper.

QUE cette somme soit destinée à la présentation de deux (2) projets culturels, soit le projet de la semaine de relâche (6 mars 2026) et le projet de pièce de théâtre (printemps 2026).

13. RÉSOLUTION 26-011 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MADEMOISELLE MARIKA BERNATCHEZ.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Keven Simard, gouverneur des Cyclones du BSL AA, pour une commandite afin de défrayer une partie des coûts reliés aux frais d'inscription, de transport et de frais reliés au projet de mademoiselle Marika Bernatchez pour ses activités au sein de l'équipe féminine de hockey Les Cyclones M18.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville octroie à mademoiselle Marika Bernatchez la somme de 150 \$ provenant à 50 % d'Énergie éolienne du Mont Miller et 50 % d'Énergie éolienne du Mont Copper afin de la supporter financièrement dans ses activités reliées au hockey féminin au sein de l'équipe des Cyclones M18 AA.

14. RÉSOLUTION 26-012 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MADEMOISELLE SARA-EVE LEVER.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Keven Simard, gouverneur des Cyclones du BSL AA, pour une commandite afin de défrayer une partie des coûts reliés aux frais d'inscription, de transport et de frais reliés au projet de mademoiselle Sara-Eve Lever pour ses activités au sein de l'équipe féminine de hockey Les Cyclones AA.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
ANDRÉ MORIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville octroie à mademoiselle Sara-Eve Lever la somme de 150 \$ provenant à 50 % d'Énergie éolienne du Mont Miller et 50 % d'Énergie éolienne du Mont Copper afin de la supporter financièrement dans ses activités reliées au hockey féminin au sein de l'équipe des Cyclones BSL AA.

15. RÉSOLUTION 26-013 - DEMANDE DU CHIC-CHAC POUR LE PRÊT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR LA FORMATION DES PATROUILLEURS BÉNÉVOLES DU MONT MILLER.

CONSIDÉRANT la demande faite pour le prêt gratuit de la salle communautaire du 8 au 13 janvier 2026.

CONSIDÉRANT QUE cette location de salle est pour la formation annuelle des patrouilleurs bénévoles du Mont Miller.

CONSIDÉRANT QUE le bon déroulement de cette formation dans un espace adapté contribue directement à la viabilité du Centre de ski, une infrastructure récréative majeure qui participe activement au rayonnement de Murdochville et à son attractivité en période hivernale.

CONSIDÉRANT QUE le Chic-Chac offre gratuitement les passes de saison aux jeunes de moins de 18 ans scolarisées à Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la somme de 1 552,16 \$, représentant les frais de location de la salle pour la période déterminée ci-haut, provienne à 50 % d'Énergie éolienne du Mont Miller et 50 % d'Énergie éolienne du Mont Copper.

16. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LOCATION DE MACHINERIE ET D'ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

17. RÉSOLUTION 26-014 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AUX FEUX DE FORÊT DANS LA MUNICIPALITÉ DE MURDOCHVILLE - CADRE POUR LA PRÉVENTION DE SINISTRES 2013-2027 - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Murdochville souhaite mettre en œuvre des mesures d'atténuations recommandées par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) pour réduire les risques liés aux feux de forêt sur son territoire.

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique, dans le Cadre pour la prévention des sinistres (CPS), peut offrir un soutien financier pour des travaux de prévention et d'atténuation des risques de sinistres.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Murdochville a présenté une demande de soutien financier dans le cadre de ce programme.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOIUNARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Murdochville présente un projet concernant la prévention des risques liés aux feux de forêt.

QUE la participation financière de la Municipalité soit d'environ 10,6% des dépenses admissibles.

QUE le maire, monsieur Stéphane Gamache et le directeur général et greffier, monsieur Daniel Fournier soient et sont mandatés pour signer tous les documents en lien avec ce projet, dont l'entente de financement avec le MSP visant la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt dans la Municipalité de Murdochville.

18. RÉSOLUTION 26-015 - OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 402, DES ROULOTTES.

CONSIDÉRANT l'offre de monsieur Michel Arsenault, propriétaire de la résidence située au 402, parc des Roulottes pour l'acquisition du terrain sur lequel est érigée ladite propriété.

CONSIDÉRANT QUE cette offre s'élève à une somme de 10 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE le montant actuel de l'évaluation municipal s'élève à 15 400 \$.

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu au cours des années avec l'ancien propriétaire de la résidence.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la résolution 25-079 soit et est annulée.

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de
monsieur Michel Arsenault au montant de 10 000 \$.

QUE le maire, monsieur Stéphane Gamache, ainsi
que le directeur général, monsieur
Daniel Fournier, soient et sont autorisés à
signer tout document visant la conclusion de
cette vente.

19. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉSOLUTION 26-016 - ACHAT ET INSTALLATION DE THERMOPOMPES À LA SALLE COMMUNAUTAIRE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire faire
l'installation de thermopompe à
la salle communautaire afin d'y
assurer un chauffage de qualité
répondant aux besoins de celle-
ci.

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à
savoir :

- 1) GROUPE OHMÉGA : 22 225,00 \$
plus taxes
 - Installation de 2 thermo-
pompes
 - Installation d'une unité
double zone
 - Installation d'une unité
triple zone
 - Unité intérieure murale
CAPELLA 12 000 BTU pour
multizone
 - Unité intérieure murale
CAPELLA 18 000 BTU pour
multizone
 - Unité extérieure Multizone
CAPELLA très haute
efficacité (4 ports) -
Subvention Hydro-Québec :
3 600 \$
 - Unité extérieure Multizone
CAPELLA très haute
efficacité (5 ports)
- Subvention Hydro-Québec :
5 280 \$
 - Branchement électrique non
inclus
 - Garantie : 1 an pièce et
main-d'œuvre
- 2) GROUPE OHMÉGA : 26 500,00 \$
plus taxes
 - Installation de 2
thermopompes :
 - Fourniture et installation
d'une unité multizone
36 000 BTU
 - Fourniture et installation

de 3 unités murales
intérieures de 12 000 BTU

- Fourniture et installation
d'une unité multizone de
30 000 BTU
- Fourniture et installation
d'une unité murale
intérieure de 12 000 BTU
- Fourniture et installation
d'une unité murale
intérieure de 18 000 BT
- Fourniture et installation
de finition en aluminium
pour l'extérieur et
l'intérieur du logement
- Mise en marche du système
- Branchement électrique non
inclus
- Garantie : 1 an pièce et
main-d'œuvre
- Subvention Hydro-Québec :
6 500 \$

- 3) RÉFRIGÉRATION GASPÉSIE INC. :
25 680,00 \$ plus taxes
- Fourniture et installation
de 4 thermopompes de type
mini split mural Fujitsu
 - Fourniture et installation
d'un évaporateur 15 000
BTUS (19 400 BTUS en
climatisation et 28 000
BTUS en chauffage)
 - Fourniture et installation
d'un condenseur
 - Tuyauterie pour la ligne
suction et liquide
 - Isolation de type armaflex
pour la ligne de suction
 - Recouvrement de la
tuyauterie apparente
 - Soudure et vacuum
 - Mise en marche
 - Transport
 - Branchement électrique non
inclus
 - Garantie 10 ans pièces et
main-d'œuvre
 - Subvention Hydro-Québec :
6 500 \$

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la
soumission numéro 3 de la firme Réfrigération
Gaspésie inc. au montant de 25 680 \$ plus taxes
telle que ci-haut décrite.

B) RÉSOLUTION 26-017 - DEMANDE DE MONSIEUR SERGE GAUTHIER.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Serge Gauthier pour un soutien financier de 500 \$ pour l'achat d'équipement de ski pour les jeunes de Murdochville qui suivent des cours gratuitement avec lui et ce, dans le cadre du projet SkisAmuse.

CONSIDÉRANT QUE tous les équipements acquis par monsieur Gauthier pour les cours de ski demeureront la propriété de l'École des Prospecteurs.

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes agira à titre de fiduciaire pour le projet SkisAmuse et s'engage à recevoir et gérer les fonds du projet, assurer la transparence financière et veiller à ce que les ressources financières soient utilisées exclusivement pour la réalisation dudit projet.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MORIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville octroie à monsieur Serge Gauthier la somme de 500 \$ provenant à 50 % d'Énergie éolienne du Mont Miller et 50 % d'Énergie éolienne du Mont Copper afin d'acquérir des équipements de ski qui serviront lors de la tenue des cours de ski gratuits.

C) RÉSOLUTION 26-018 - OFFRES DE SERVICES POUR DES TRAVAUX EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a besoin, dans son processus de négociations de la convention collective des employé(e)s de la Ville, de ressources qualifiées et spécialisées en ressources humaines et relations de travail.

CONSIDÉRANT les offres reçues, soit :
- M. Gionest, Consultants
- Fédération québécoises des Municipalités

CONSIDÉRANT QUE le tarif horaire de la firme M. Gionest, Consultants, est de 150 \$.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville est membre de la Fédération québécoise des municipalités et qu'elle bénéficie d'un tarif préférentiel.

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique,

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires de la FQM pour des techniciens et professionnels de ces services sont fixés pour l'année 2026 à 115 \$ et 225 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville mandate la firme M. Gionest, Consultants, pour des services d'accompagnement visant essentiellement à supporter les intervenants municipaux dans le processus de négociations.

QUE la Ville de Murdochville mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Les questions posées reçoivent une réponse de la part du maire, monsieur Stéphane Gamache.

21. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 20 h 15.

Stéphane Gamache
Maire

DANIEL FOURNIER
Directeur général et
greffier